

STREET CONDUITE

REGLEMENT INTERIEUR

TABLE DES MATIERES

- L'inscription
 - La formation théorique
 - La formation pratique
 - Condition d'accès à l'auto-école
 - Nos véhicules auto-école
 - Règle d'hygiène propreté
 - Tenue vestimentaires
 - Utilisation du matériel pédagogique
 - Consigne de sécurité
 - Retard absence
 - Discipline comportement
 - Sanctions
 - Vous rencontrez des difficultés ?
-

L'inscription

Lors de votre inscription, notre secrétaire a pour objectif de vous présenter le cadre de vie au sein de notre auto-école et de vous trouver la formation la plus adaptée à vos besoins.

Elle vous présente également les temps forts de la formation et vous renseigne sur les informations utiles à connaître tout au long de votre passage dans notre auto-école.

Notre secrétaire vous informe aussi sur les horaires d'ouverture, les horaires de cours de code, les modalités de règlement et toutes informations pratiques dont vous devez avoir connaissance.

La formation théorique

Il s'agit, notamment, de la formation en vue du passage de l'épreuve du Code de la Route, étape indispensable pour celles et ceux qui souhaitent passer un premier permis ou dont le Code est arrivé à expiration.

Nos cours de code sont dispensés, de manière générale, les après-midis du mardi au vendredi et le samedi matin.

Vous pouvez consulter les horaires de l'auto-école sur notre site.

Elle vous indiquera également les cours théoriques avec moniteur.

Ces cours sont dispensés par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Tout au long de la formation théorique, notre secrétaire assurera votre suivi et vous indiquera, après consultation de nos enseignants, du moment où vous serez prêts à passer l'examen.

N'hésitez pas à lui demander un compte rendu de vos résultats et une synthèse de votre progression. Une fois le niveau atteint, elle vous proposera de réserver une date d'examen.

Les thématiques traitées par nos enseignants sont les suivantes :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;

- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- La pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs
- Le transport d'un chargement et de personnes
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Les cours spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- L'équipement du motard - Comment choisir sa moto
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes
- la pression sociale (publicité, travail ...)
- la pression des pairs.

La formation pratique

Notre secrétaire vous présentera notre équipe d'enseignants en charge de votre formation et vous renseignera sur le fonctionnement des heures de conduite, le planning et le système de réservation de ces dernières.

Les cours de conduite sont en principe donnés de 8h à 20h du mardi au vendredi et le samedi entre 8h et 17h, toute l'année.

La préparation au permis, la planification et le paiement des heures de conduite se feront auprès de notre secrétaire.

Notre auto-école est dématérialisée.

Notre secrétaire vous remettra des codes d'accès pour pouvoir accéder à votre suivi pédagogique ainsi que tous les documents nécessaires en cas de contrôle.

Elle vous remettra également vos codes d'accès pour l'application « saroul.fr » afin que vous puissiez payer en ligne et consulter, à tout moment, votre planning de conduite.

Pour les formations qui ne donnent pas lieu à un passage examen (formation 125, passerelle A2 en A, BEA en B), la planification et le paiement des heures de conduite se feront également auprès de notre secrétaire.

Conditions d'accès à l'auto-école

Vous ne pouvez avoir accès à l'auto-école que durant les horaires d'ouverture et en présence de la secrétaire ou de l'un de nos enseignants.

Notre auto-école n'est destinée qu'à accueillir nos élèves ou toute personne ayant un intérêt légitime (élève et futur élève, parent d'élève ...).

Toute autre personne doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la Direction.

Nos véhicules école

En aucun cas, des personnes non autorisées ne peuvent prendre place dans les véhicule-écoles. Vous ne pouvez prendre place dans le véhicule-école qu'après avoir obtenu l'accord de votre enseignant. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer le moteur sans autorisation.

Règles d'hygiène - Propreté

Chaque jour nous veillons à ce que notre local (salle de cours de code, secrétariat, sanitaires...), équipements et véhicules-écoles soient propres et en bon état.

C'est pourquoi, pour votre confort et celui des autres élèves, nous vous demandons de les laisser dans le même état que vous les avez trouvés.

Il est donc interdit de manger, boire, jeter des détritrus, fumer ou vapoter dans les lieux de formation ou dans les véhicules.

De plus, par respect pour l'équipe encadrante et pour les autres élèves, il est important d'apporter un soin tout particulier à son hygiène corporelle.

Tenue vestimentaire

Tous nos moniteurs sont tenus de porter une tenue correcte, décente et conforme à l'image de notre entreprise notamment en votre présence ou celle de vos parents le cas échéant.

Par respect, nous vous demandons d'en faire autant. Par conséquent, les survêtements, mini-jupes, shorts trop courts, pantalons taille basse, décolletés trop prononcés sont à proscrire ; le port de la casquette dans l'agence ou lors des heures de conduite également.

Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour toutes les formations de la catégorie B du permis de conduire nous vous demandons de vous présenter obligatoirement aux cours pratiques avec des chaussures plates (les tongs, claquettes, chaussures à haut talons sont interdits).

Nous vous recommandons également de porter des vêtements qui vous assurent une bonne prise d'information et qui vous garantissent de pouvoir exécuter commodément et sans délai toutes manœuvres lors des heures de conduite.

Pour les formations deux roues, nous vous demandons de vous présenter obligatoirement avec un équipement homologué normes ce : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles et conformes à la législation.

Par ailleurs, nous vous demandons de vous présenter aux cours pratiques avec un blouson adapté à la pratique du 2 roues et d'un pantalon de type jean *a minima*.

Utilisation du matériel pédagogique

Le matériel pédagogique mis à votre disposition ne doit être utilisé que sur les lieux de formation et doit être exclusivement réservé à l'activité de formation.

aucune utilisation du matériel ne doit être faite sans qu'une personne habilitée de l'entreprise ne soit présente.

nous vous demandons de conserver en bon état le matériel qui vous est confié et à signaler toute anomalie ou défaut.

Consignes de sécurité

Vous devez prendre connaissance des consignes de sécurité auprès de la secrétaire et de nos enseignants.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans le local de l'auto école.

En cas d'alerte, vous devez cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité ou des services de secours.

Tout élève témoin d'un début d'incendie doit immédiatement alerter un représentant de l'auto-école et appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

Même si nos moniteurs sont là pour assurer votre sécurité, le respect des consignes de sécurité est primordial lors des heures de conduite (stupéfiant, alcool, usage du téléphone portable).

Ne démarrez aucun véhicule d'enseignement tant que votre moniteur ne vous a pas donné la consigne de le faire.

Éteignez votre smartphone et emportez vos lunettes de vue si vous êtes porteurs de verres correcteurs le cas échéant

Retard

Les cours de code, formations théoriques, leçons de conduite démarrent à heure fixe.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir prévenir la secrétaire et/ou le moniteur de tout retard pour quelque raison que ce soit.

Nous nous réservons le droit de signaler tout retard aux tiers ayant un intérêt légitime (parents, organismes, sociétés parties au contrat de formation).

Absence – Maladie

Il est impératif de prévenir la secrétaire de toute absence. **Toute leçon ou séquence que vous n'aurez pas décommandée au moins 48 heures ouvrables à l'avance pour tous les permis ou formation sera due et facturée** : les leçons non décommandées dans les délais ci-dessus ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement, sauf motif légitime ou cas de force majeure.

Nous nous réservons le droit de signaler toute absence aux tiers ayant un intérêt légitime (parents, organismes, sociétés parties figurant au contrat de formation).

Discipline – Comportement

Vous êtes tenus de respecter le présent règlement intérieur et de suivre les recommandations de la secrétaire et de l'équipe encadrante ainsi que l'ensemble des recommandations qui pourraient être diffusées par voie d'affichage.

Afin que votre formation se déroule dans les meilleures conditions, il est important de respecter l'équipe encadrante (secrétaire et enseignants) et de respecter les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir-être en collectivité.

Nous vous demandons également de ne pas perturber les autres élèves lors de leur formation (l'usage du smartphone est donc interdit – musiques, vidéos – même avec l'usage d'écouteurs ou d'un casque audio).

Tout comportement violent, agressif, raciste, sexiste est strictement interdit en tous lieux (auto-école, véhicules-écoles, lieux d'examen).

Il en est de même de toute propagande religieuse, politique ou syndicale.

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'auto-école en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants et/ou d'introduire dans l'auto-école de la drogue ou de l'alcool.

Sanctions

Tout comportement violent les dispositions du présent règlement intérieur sera passible d'une sanction disciplinaire.

Nous adapterons la sanction à la gravité du comportement fautif.

Les sanctions seront les suivantes :

Avertissement oral : rappel oral du comportement fautif et des risques encourus en cas de répétition de tels faits

Avertissement écrit : lettre reprochant le comportement fautif et avertissant l'élève de l'éventualité de nouvelles sanctions en cas de répétition de ce type de comportement

Exclusion provisoire : précise les motifs, la durée de l'exclusion ainsi que les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de répétition des faits.

Nous nous réservons le droit de la mettre immédiatement en œuvre lorsque l'élève nuit à sa propre sécurité, à celle des autres élèves et/ou à l'enseignant.

Exclusion définitive : fait suite à l'exclusion provisoire ou à un comportement d'une telle gravité qu'il rendrait impossible le maintien de l'élève au sein de l'auto-école.

Toute séquence ou leçon manquée en raison du comportement de l'élève ne donnera lieu à aucun report ou aucun remboursement. Par ailleurs, en cas d'exclusion définitive, le dossier de l'élève lui sera restitué et les prestations non consommées remboursées. Enfin, nous nous réservons la possibilité d'informer, tous tiers ayant un intérêt légitime, des sanctions prises à l'encontre de l'élève.

Vous rencontrez des difficultés?

Si vous rencontrez des difficultés, quel que soit le contexte, n'hésitez pas à nous en faire part.

Il peut y avoir des mécontentements, des insatisfactions ou des incompréhensions.

Si vous êtes confrontés à ce type de situation, privilégiez le dialogue. Parlez-en ouvertement. Vous pouvez aussi vous adresser à la Direction, à notre secrétaire ou à un membre de l'équipe. L'objectif, c'est de vous aider à relativiser la difficulté rencontrée et à trouver les bonnes solutions pour la résoudre.

La direction

D. RICCIOTTI